



Nom du propriétaire		Nom du chien		Id	
Adresse complète					
Tel		E-mail		Vétérinaire	
Demande client					
Préconisation					
Nbre de séances préconisées		Choix du forfait (nbre de séances) :		Montant total :	
Mode de paiement - Périodicité :		<input checked="" type="checkbox"/>			

1. Responsabilité :

Sylvain Lemoussu est assuré en responsabilité civile professionnelle IME n°971000187089E. Malgré toutes les précautions prises, l'animal pourrait se blesser lors d'un exercice inhérent à l'éducation. L'éducateur ne sera nullement responsable des conséquences de cet accident. De même pendant le déroulement d'une séance, le Propriétaire est responsable de la bonne tenue de son chien. Étant donné qu'il vous aura été enseigné les méthodes de maîtrises et de sanctions pour votre animal, l'éducateur ne sera nullement responsable en cas d'accident causé par les heurts entre chiens ; les assurances des Propriétaires intervenant à ce moment-là.

2. Annulation/report :

Tout rendez-vous annulé à l'initiative du client ou en cas d'absence du client à l'heure du rendez-vous, sans avoir prévenu au moins 24h à l'avance, sera décompté, sauf cas de force majeure.

3. Droit à l'image :

Vous autorisez Sylvain Lemoussu au droit à l'image, l'exploitation, l'utilisation et à la diffusion de photos et vidéos sur son site internet et ses réseaux sociaux, de votre chien pendant vos séances ainsi que toute autre activité liée à l'éducation de votre chien.

4. Médiation de la consommation

L'article L612-1 du Code de la consommation indique que « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. » Sylvain Lemoussu ayant conclu une Convention avec le « Centre de médiation de la consommation des conciliateurs de justice » et dès lors qu'un litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable, le client peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation via le formulaire disponible sur le site internet www.cm2c.net, par mail à cm2c@cm2c.net ou par courrier, à l'adresse suivante : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

5. Résultats

La Jurisprudence rappelle que l'Educateur Canin est tenu d'obligation de moyens : Il doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour donner satisfaction au Propriétaire de l'animal, Il a également obligation d'informer sur les méthodes qui vont lui être appliquées. En aucun cas, on ne pourra exiger un résultat absolu, puisqu'il s'agit d'un être vivant dont les réactions restent imprévisibles. L'Educateur applique des méthodes qui font leurs preuves dans de nombreux cas, mais, malheureusement pouvant échouer dans d'autres cas L'éducation d'un chien nécessite un partenariat étroit entre le maître et l'éducateur afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles

Afin d'atteindre ses objectifs, il appartient au client de mettre en pratique les méthodes vues en séance et d'informer l'éducateur des éventuelles difficultés rencontrées et de ses avancées à chaque rencontre.

Il est préconisé de ne pas éduquer son chien auprès d'un autre éducateur ou d'un club canin pendant la durée du contrat. Afin d'assurer la progression des séances et l'évolution de l'animal, une fréquentation régulière est demandée aux clients : min 2 séances par mois sauf situations exceptionnelles ou congés.

Durée du contrat : Ces séances devront être prises dans un délai de [] mois jusqu' au []
Passé ce délai, ces séances ne seront plus valables

le contrat se poursuit sur la durée en fonction de la formule supplémentaire choisit le cas échant

6. Paiement (Facilité de paiement et suspension des séances en cas de retard)

Pour tout paiement en plusieurs fois, le premier règlement est exigible à la signature du contrat pour vous permettre l'exécution immédiate des services (accès à la séance éthologie). Les versements suivants interviennent environ tous les 30 jours, avec des échéances prévues le 05, 15 ou 25 du mois. Tout retard suspend immédiatement les séances jusqu'à ce que le paiement en retard soit régularisé dans un délai maximum de 30 jours.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de la part du ou des Propriétaires, en cas de déménagement du Propriétaire, ou de dépassement du délai... Le contrat restant valable pour un autre chien, appartenant à la famille.

7. Exécution immédiate des services et renonciation au droit de rétractation

Le client reconnaît avoir été informé qu'il dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours à compter de la signature du présent contrat, conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation. Le client accepte expressément que l'exécution de la prestation commence immédiatement, dès lors qu'il s'enregistre en ligne pour démarrer la prestation par la séance théorique, et renonce ainsi à son droit de rétractation, conformément à l'article L221-28 du même code. **En cas de renonciation au droit de rétractation, le client ne pourra pas annuler le contrat une fois la prestation commencée.**

8. Formulaire de rétractation - annulation du contrat d'éducation canine

Le client peut exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du contrat, conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, s'il n'a pas renoncé à ce droit en raison du début de la prestation. Pour ce faire, il doit informer le professionnel par courrier recommandé avec accusé de réception (à l'adresse : 1 rte des 4 sources, 50340 Pierreville) ou par mail à [contact.coaching.dog@gmail.com](mailto:coaching.dog@gmail.com). Dans ce cas, le contrat sera annulé sans frais, et le client sera remboursé de toutes les sommes versées dans un délai de quatorze jours suivant la notification de la rétractation.

Fait à [] , le []

Signature du Client

Sylvain LEMOUSSU – Coaching Dog 0681250982

1 route des quatre sources 50340 Pierreville

Siret 849 363 00022